Conformément à son engagement envers les actionnaires en mars 2017, le conseil d'administration de TD a poursuivi le dialogue avec les parties intéressées entamé avant l'assemblée annuelle pour évaluer la meilleure façon de donner effet à un régime amélioré d'accès aux procurations pour TD. Dans le cadre de son engagement en matière de leadership quant aux questions d'entreprise, le conseil tente de maintenir un dialogue ouvert avec nos actionnaires et nos autres parties intéressées et apprécie leur participation.

Le conseil d'administration de TD a répondu aux commentaires des actionnaires en adoptant une <u>nouvelle politique d'accès aux procurations</u> pour la Banque, avec prise d'effet immédiate, aux termes de laquelle les actionnaires admissibles pourront soumettre un ou plusieurs candidats à des postes d'administrateurs qui figureront dans la circulaire de procurations de la Banque, le formulaire de procuration et le bulletin de vote pour toute assemblée annuelle de la Banque.

Les principaux éléments de la nouvelle politique d'accès aux procurations sont les suivants :

- Le ou les actionnaires qui proposent un candidat doivent atteindre collectivement un seuil de propriété de 5 % des actions ordinaires de TD
- L'actionnaire qui propose un candidat, ou chaque membre du groupe, doit avoir détenu pendant au moins trois ans des actions ordinaires correspondant au seuil de propriété minimum et doit avoir les pleins droits de vote et économiques relativement aux actions
- Le groupe d'actionnaires qui propose un candidat ne peut comporter plus de 20 actionnaires, les fonds sous gestion commune comptant en général comme un actionnaire
- Le nombre de candidats proposés dans le cadre de l'accès aux procurations dans la circulaire de procurations pour une assemblée des actionnaires ne peut être supérieur à 20 % de la taille du conseil

Conformément à la politique d'accès aux procurations, TD inclura le nom des personnes nommées par les actionnaires dans sa circulaire de procurations d'une manière qui énonce clairement les choix offerts aux actionnaires et la recommandation du conseil. Le nom des candidats dans le cadre de l'accès aux procurations figurera également dans le formulaire de procuration et le bulletin de vote de TD, sur la même page où figure le nom des candidats recommandés par le conseil de TD ou sur la page suivante, dans une partie distincte avec la recommandation du conseil. De plus, TD inclura une déclaration d'au plus 500 mots du ou des actionnaires qui proposent un candidat dans la circulaire de procurations en appui à ce candidat. Une notice biographique au sujet des candidats dans le cadre de l'accès aux procurations doit aussi être incluse dans la circulaire de procurations.

Le seuil de propriété de 5 % des actions ordinaires de la Banque qui figure dans la politique d'accès aux procurations de TD correspond au seuil minimum actuellement autorisé par la Loi sur les banques. Un seuil de propriété inférieur de 3 % d'actions ordinaires est souvent utilisé dans le formulaire d'accès aux procurations adopté par des sociétés aux États-Unis et est privilégié par certaines parties prenantes de TD au Canada. De concert avec une autre importante banque canadienne, TD a proposé des changements à la Loi sur les banques dans <u>une lettre au ministre des Finances (Canada)</u>. Si les changements législatifs proposés dans la lettre sont apportés, le conseil d'administration de TD entend abaisser le seuil de propriété minimum de la politique d'accès aux procurations de la Banque de 5 % à 3 %.

En choisissant d'adopter l'accès aux procurations au moyen d'une politique plutôt que d'un règlement administratif, TD est en mesure de mettre en œuvre l'accès aux procurations à sa prochaine assemblée

annuelle, sans perdre la possibilité de suivre les faits nouveaux, comme des changements en raison de modifications à la loi applicable.

Les actionnaires qui ont des questions peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de TD à l'adresse tdshinfo@td.com. Toute demande adressée au conseil et exprimant un intérêt de communiquer avec les administrateurs indépendants sera acheminée au président du conseil. Pour les autres demandes, communiquez avec Alison Ford, Groupe Banque TD, 416-982-5401, Alison.Ford@td.com